



Réserve Naturelle  
**FRANKENTHAL-MISSHEIMLE**

## **PLAN DE GESTION 2012–2016**

**NOTE DE PRESENTATION**





---

## 1. Le contexte

### 1.1. La Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal-Missheimle

D'une surface de 746 ha sur le ban de la Commune de Stosswihr, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Frankenthal-Missheimle a été créée en 1995. Située sur le versant Est du Massif du Hohneck, elle s'étend sur une succession de cirques glaciaires, à une altitude comprise en 695 et 1.364 mètres. Cette localisation particulière, associée à un climat local instable et relativement rude, en fait un des sites les plus alpestres du Massif Vosgien. La RNN abrite sur une surface relativement réduite toute une mosaïque de milieux naturels représentatifs de la montagne vosgienne dont certains sont peu fréquents, voire même rares et/ou localisés :

- les forêts et notamment les hêtraies-sapinières, les érablaies, la hêtraie subalpine...,
- les landes et pelouses subalpines et les prairies montagnardes,
- les formations végétales herbacées et arbustives des couloirs d'avalanches,
- les tourbières,
- les milieux rocheux.

Cette RNN est dotée depuis l'année 2000 d'un plan de gestion validé par les instances concernées.

### 1.2. La gestion du cirque glaciaire du Frankenthal, rappels

En 1990 et 1991, lors de l'étude préalable au classement en *réserve naturelle* du site du Frankenthal-Missheimle, la gestion des couloirs d'avalanches et de la tourbière de l'Etang noir est déjà au cœur des débats. L'étude préalable au classement, réalisée par le Bureau d'études ECOLOR, préconise la non-intervention pour la gestion des tourbières et des couloirs d'avalanches ; dans le même temps, la gestion agropastorale est admise sur le bas du couloir du Falimont, en amont de la tourbière.

En 1992, une expertise de l'impact du pastoralisme sur les communautés végétales du cirque glaciaire du Frankenthal confiée au Professeur Serge Muller de l'Université de Metz aboutit à l'établissement d'une carte de la sensibilité au pâturage des différentes formations végétales présentes et suggère de surseoir à ces pratiques, jusqu'à ce que le futur plan de gestion de la Réserve en fixe précisément le cadre et les modalités.

En 1995, la Réserve naturelle du Frankenthal-Missheimle est créée par décret interministériel pris en Conseil d'Etat. Ce décret interdit le pâturage sur les tourbières, les couloirs d'avalanches et certains secteurs de chaumes « primaires » dont le versant Est du Hohneck. Cette interdiction peut toutefois être levée par le Préfet après avis du Comité Consultatif, pour des motifs de gestion du site.

En 1997, une convention entre l'exploitant agricole, le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges (PNRBV) gestionnaire de la Réserve et le Préfet du Haut-Rhin est signée. Elle fixe les modalités de l'exploitation agropastorale sur 7,05 ha, au niveau de la prairie occupant le fond du cirque glaciaire et le bas du couloir d'avalanche Dagobert, le pâturage de la tourbière et de l'ensemble du couloir du Falimont restant interdit.

En 1999, en cohérence avec le cadre de cette convention, le premier plan de gestion « 2001-2005 » de la Réserve naturelle propose la naturalité comme axe de gestion des tourbières, couloirs d'avalanches et chaumes « primaires ». Malgré quelques avis contraires, ce plan de gestion reçoit un avis favorable du Comité Consultatif.

En 2000, ce plan de gestion est validé par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et reçoit un avis favorable de son rapporteur ; celui-ci insiste sur le fait que l'option de naturalité doit être soutenue pour la gestion du site.



En 2005, lors de la démarche d'évaluation du premier plan de gestion de la Réserve, l'étude sociologique du Cabinet ASCA met en exergue l'opposition de conception de la gestion de ce site entre tenants de la naturalité (argument de fonctionnalité écologique et de connaissances scientifiques) et tenants de l'intervention (motifs paysagers et botaniques). Le Parc sollicite alors l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sur ce débat. Ce dernier donne un avis défavorable à la gestion pastorale des couloirs d'avalanches et un avis favorable à une intervention limitée et ponctuelle, au niveau de la tourbière.

Le PNRBV rédige donc le deuxième plan de gestion de cet espace naturel protégé, en tenant compte de l'avis du CSRPN. Ainsi, aucune opération de gestion active des formations végétales des cirques glaciaires n'est envisagée et une intervention paysagère encadrée est prévue au niveau de la tourbière. Le 12 décembre 2006, le Comité Consultatif de la Réserve donne un avis favorable à ce nouveau plan de gestion.

En septembre 2007, un groupe de travail propose, dans le cadre des recommandations du CSRPN, la coupe des ligneux (notamment bouleaux) qui occupent l'avant plan de la tourbière. Cette proposition est reprise dans un arrêté préfectoral autorisant ces travaux mis en œuvre en février 2008.

Au mois de juin 2008, le CSRPN donne un avis favorable au plan de gestion « 2008-2012 » de la Réserve naturelle.

Cependant, certains membres du Comité Consultatif souhaitent que l'on puisse « ouvrir » de manière conséquente le cirque glaciaire du Frankenthal, dans son ensemble (couloirs, versants, tourbières... ) ; cette « ouverture » est, selon eux, seule garante du maintien de la flore du site et de l'attrait des paysages. Ils demandent au Préfet du Haut-Rhin de ne pas ratifier ce plan de gestion. Les associations de protection de la nature s'inquiètent de ce fait et souhaitent que le plan de gestion puisse être mis en application. L'Association Alsace Nature estime que l'option de « naturalité » prise pour la gestion de ce site est de nature à répondre aux objectifs d'une réserve naturelle qui visent à assurer la conservation de l'ensemble du patrimoine naturel (milieux, flore et faune) du territoire sur lequel elle a été créée.

Dans un souci d'apaisement, le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin valide en novembre 2009 le plan de gestion jusqu'en 2011 ; il crée également un groupe de travail pour discuter spécifiquement de la gestion de ce cirque glaciaire. Enfin, il souhaite que ce débat puisse trouver une solution qui sera reprise dans le futur troisième plan de gestion de la Réserve qui sera mis en place en 2012.

Afin de disposer d'arguments techniques et scientifiques pour faire évoluer ce débat, le PNRBV fait faire une expertise écologique du cirque glaciaire du Frankenthal.

Cette expertise conduite sur deux années (2011 et 2012) a pour objectifs :

- une analyse et une cartographie fine des communautés végétales,
- un inventaire floristique détaillé et une cartographie des espèces rares et/ou remarquables,
- un inventaire, une cartographie et une analyse des populations de certains groupes d'insectes « remarquables » et/ou bio-indicateurs,
- une proposition de mesures de gestion pour assurer le maintien, voire le développement de ces habitats et espèces.

Une grande partie de ce travail a été menée au courant de la saison de végétation de l'année 2011 (avril à fin septembre), afin d'aboutir à des préconisations fines de gestion ; les prospections menées en 2012 visent à consolider les inventaires et les différentes approches cartographiques engagées.

Très schématiquement, ce travail, basé sur de rigoureuses observations de terrain, montre clairement que l'enjeu principal au niveau du cirque glaciaire du Frankenthal est de maintenir, voire localement restaurer, la mosaïque d'habitats imbriqués qui confère à ce site son importante et originale biodiversité.

Aussi, partant du principe que « *laisser en libre évolution l'ensemble du cirque glaciaire* » conduirait à une certaine homogénéisation des milieux naturels, ainsi qu'à la raréfaction -voire la disparition- de certaines espèces végétales ou animales pour lesquelles la Réserve naturelle a une réelle importance à l'échelle du Massif Vosgien, ce travail propose des interventions ciblées pour maintenir ouvert ou accentuer l'ouverture de certains secteurs de ce cirque.

Ces interventions, déclinées dans le compte-rendu de cette expertise, concernent :

- la partie basse du couloir du Falimont,
- la tourbière de l'Etang noir,
- la partie basse du couloir Dagobert,
- les prairies tourbeuses et les mégaphorbiaies du replat Dagobert,
- les pelouses et prairies des environs de la marcairie du Frankenthal.

## **2. Déclinaison dans le nouveau plan de gestion « 2012-2016 »**

C'est donc sur la base des résultats de ce travail, ainsi que sur l'évaluation du précédent plan, que le nouveau plan de gestion « 2012-2016 » de la Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal a été rédigé.

Globalement, ce plan de gestion reste très proche des précédents, au niveau de ses grands objectifs. La seule différence concerne les propositions de gestion du cirque glaciaire du Frankenthal, établies sur la base des grands principes suivants :

- **mise en œuvre d'une gestion favorable au maintien -voire au développement- de la diversité biologique spécifique des milieux « ouverts » ou « semi-ouverts » des principaux couloirs d'avalanches :**
  - du Falimont (zone de maîtrise des ligneux : 1,6 ha),
  - de Dagobert (1,1 ha),
- **mise en œuvre d'une gestion favorable au maintien -voire au développement- de la diversité biologique spécifique des milieux « ouverts » ou « semi-ouverts » :**
  - de la tourbière de l'Etang noir (zone de maîtrise des ligneux : 0,8 ha),
  - des prairies tourbeuses et mégaphorbiaies du replat Dagobert (0,5 ha à Dagobert et 0,2 ha au Frankenthal),
- **maintien de la gestion sélective des ligneux et de l'entretien pastoral sur les pelouses et prairies des environs de la marcairie du Frankenthal (zone d'entretien pastoral : environ 7 ha),**
- **maintien de l'option de naturalité pour les secteurs les plus hauts et les plus escarpés du cirque glaciaire (20,8 ha),**
- **maintien de l'option de naturalité pour les secteurs de forêts mûres (30 ha),**
- **maintien de l'option de naturalité pour la plupart des formations arbustives du cirque glaciaire (6,2 ha).**



La majeure partie des interventions envisagées dans le cadre de cette évolution maîtrisée des orientations de gestion du cirque glaciaire, sont situées dans la parcelle n° 19 du cadastre de la Commune de Stosswihr, propriété de la Ville de Munster. Seul un tout petit secteur de la parcelle n° XII de la forêt communale de Stosswihr est concerné par des interventions légères visant à la coupe sélective de ligneux (érables et hêtres essentiellement), au niveau du fossé naturel issu de la tourbière de l'Étang noir et le long d'une mégaphorbiaie rivulaire.

Ces propositions apparaissent conformes au cadre juridique spécifique à la RNN car les travaux et les mesures d'entretien envisagés répondent notamment à des objectifs de gestion des milieux naturels et de préservation d'espèces végétales rares et/ou menacées.

Le plan de gestion « 2012-2016 » intégrant ces propositions de réorientation « à la marge » de la gestion du cirque glaciaire du Frankenthal, a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité, du Comité Consultatif de la Réserve naturelle réuni le 15 juin 2012, sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin.

Afin de prendre en compte ces évolutions, les objectifs à long terme « A et B » du plan de gestion ont été reformulés. Ils sont présentés avec leur déclinaison opérationnelle, dans la section « B » du nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle.

Les six autres objectifs à long terme n'ont, quant à eux, pas été modifiés. Seule leur déclinaison opérationnelle a été adaptée au regard de l'évaluation du précédent plan tant en prenant en compte les moyens humains et financiers mobilisables, pour la mise en œuvre de ce plan de gestion.

